

PROCÈS-VERBAL
de la troisième séance ordinaire du conseil d'établissement
de l'école Jean-XXIII

Date : Le mercredi 4 février 2026
Heure : 19 h
Lieu : École Jean-XXIII

SONT PRÉSENTS :

Carolyne Jacques	Directrice
Lucie Brunelle	Parent
Stéphanie Drouin	Parent
Jessica Harton	Parent
Audrey Ouellet	Parent
Sonia Labrecque	Parent
Ève Deslauriers-Lemelin	Enseignante (substitut en remplacement de Mme Isabelle Rioux et de M. Philippe)
Isabelle Grenier	Enseignante (substitut en remplacement de Mme Chantal Langlois)
Olivier Mathieu	Enseignant
Claudia Cloutier	Responsable du service de garde
Yan Lajeunesse	Employée de soutien (substitut en remplacement de Mme Josée Trépanier)
Josiane Cliche	Membre de la communauté

ABSENTS

Laurie-Anne Ouimet	Partenaire de la communauté MDJ
Cathy Thérault	Partenaire de la communauté MDJ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Présences et quorum (10 membres, dont 5 parents).
La séance est ouverte à 19 h 00

2. Période de questions du public

Un membre du public monsieur Éric Tanguay aucune question

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Audrey Ouellet invite les gens à parcourir l'ordre du jour de la séance du 4 février 2026.

Il est proposé par madame Stéphanie Drouin d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des deux points suivants : patinoire extérieure et cour extérieure.

CÉ-25-26-19

Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2025

Mme Carolyne souligne une erreur dans le dernier numéro de résolution, nous aurions dû lire CÉ25-26-19 à la fin du procès-verbal du 10 décembre.

Le reste du procès-verbal est conforme aux propos tenus lors de la dernière séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Jean-XXIII de l'année scolaire 2025-2026.

Il est proposé par madame Sonia Labrecque d'adopter le procès-verbal du 10 décembre 2025, avec la correction.

CÉ-25-26-20

Adopté à l'unanimité

5. Suivis du procès-verbal du 10 décembre 2025

Suivi au point 19 : Mme Carolyne nomme que la vente de chandail avec le logo de l'école a commencé en date du 2 février 2026.

6. Encadrement des frais de retards

Le conseil d'établissement a pris connaissance du document encadrant les frais de retard au service de garde, révisé en septembre 2025. Cette tarification vise uniquement à couvrir le **coût réel** associé à la présence du personnel lorsque des retards surviennent en dehors des heures financées du service de garde. Les frais sont calculés par tranches de 15 minutes, selon le nombre d'éducatrices requises et les conditions salariales applicables, et feront toujours l'objet d'une facturation claire et détaillée. La direction rappelle que ces mesures ont pour objectif d'assurer l'équité, le respect du personnel et le bon fonctionnement du service, tout en permettant l'exercice du jugement de l'école lors de situations exceptionnelles.

Il est proposé par madame Lucie Brunelle d'approuver les frais de retards pour la prochaine année scolaire 2026-2027.

CÉ-25-26-21

Adopté à l'unanimité

7. Consultation sur les critères de sélection des directions d'établissement

Les conseils d'établissement doivent être consultés par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'école.

Le Centre de services scolaire de la Capitale a envoyé des documents à ce sujet aux présidents de conseils d'établissement. Ces documents ont été transmis aux membres afin qu'ils puissent en faire la lecture.

Le conseil peut émettre des avis sur les critères de sélection jusqu'au 13 mars 2026.

Une lettre sera composée par la présidente du conseil et les membres dans le but de communiquer à la direction générale les souhaits de l'équipe en lien avec des critères de sélection de la direction propres à notre milieu. Cette lettre est soumise au conseil afin de vérifier si son contenu est encore d'actualité et si des modifications méritent d'y être apportées dans le choix des critères.

Il est proposé par Sonia Labrecque de présenter la lettre aux membres du CÉ afin qu'ils en prennent connaissance.

Ainsi, un vote pourra être fait virtuellement avant l'envoi afin de nous assurer qu'elle convienne aux membres.

CÉ-25-26-22

Adopté à l'unanimité

8. Grille-matière et anglais intensif 2026-2027

La direction présente au conseil d'établissement la grille-matière qui a été bâtie avec la participation des membres du personnel. C'est le statu quo qui est privilégié.

Cette grille-matière, en plus de préciser la répartition des matières pour toutes les années scolaires, privilégie la modalité de l'anglais enrichi pour les élèves de 6^e année, au sein du groupe multi âge dans l'éventualité où un tel groupe est formé l'an prochain.

Quelques questions sont posées et les membres échangent sur le sujet du programme d'anglais intensif.

Il est proposé par madame Claudia Cloutier de passer au vote secret.

Les membres du conseil votent en faveur d'adopter la grille matière telle que présenté. La proposition est adoptée à la majorité.

- 7 membres ont voté en faveur de la proposition
- 3 membres ont voté en défaveur
- Aucune abstention

CÉ-25-26-23

Adopté à la majorité

9. Photographie scolaire

Le conseil d'établissement est consulté sur le choix qui sera fait pour l'an prochain. La direction propose deux compagnies.

Il est proposé par Jessica Horton de faire affaire avec l'entreprise photo repensée pour la prise de photos 2026-2027.

En cas de non-disponibilité nous communiquerons avec photo Dynamique.

CÉ-25-26-24

Adopté à l'unanimité

Points d'information :

10. Information du service de garde

Madame Claudia Cloutier nous informe que la période d'inscription se déroulera du 12 au 19 mars 2026.

La prochaine journée pédagogique sera sous le thème Olympiques d'hiver.

11. Vidéo : Le cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire

C'est rassurant de savoir que le ministère a créé un cadre de référence pour nos élèves et les employés.

12. COSP – Contenus en orientation scolaire et professionnelle

Présentation par madame Carolyne Jacques des axes. Dans notre école les enseignants du 3^e cycle, ont décidé d'en faire vivre 5 aux élèves.

13. Loi 94 sur la laïcité et le français dans les écoles

- i. Aucun signe religieux n'est accepté pour le personnel.
- ii. Les signes religieux sont acceptés pour les élèves.
- iii. Le voile est accepté pour les élèves si le visage est découvert, même consigne pour les parents ou le personnel.
- iv. La langue à utiliser sur les lieux de travail est le français entre les employés et avec les élèves.

14. Volleyball et absence de M. Philippe

M. Philippe sera absent jusqu'au mois d'avril. Nous savons que le volleyball est important pour nos élèves du Bleu et Or. Mme Noémie prendra le relais de M. Philippe en attendant son retour. Les horaires seront possiblement variables de semaine en semaine. Elle communiquera avec les parents pour les informer.

15. Mot du représentant au comité de parents

Madame Audrey Ouellet nous demande de penser à un parent qui pourrait recevoir un mérite de la part du comité de parents pour son implication au sein de notre école. Nous en parlerons lors du prochain CÉ.

La direction générale est revenue sur la problématique des débordements d'élèves au nord. La construction de la future école secondaire à la Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est présentement mis en pause. Il se pourrait que le centre de service se tourne vers les écoles anglaises « Quebec high school et St-Patrick high school pour combler les besoins d'espaces.

Le programme de concentration musique à l'école de la Camaradière sera reconduit pour la prochaine année scolaire.

16. Information des enseignants

Prochaine célébration classe sera le 12 février pm. Une cachette sera organisée.
Fête des neiges le 27 février pm
Course des cocos le 4 avril, les inscriptions débuteront bientôt.

17. Activités de l'OPP à venir

Saint-Valentin :

Les parents de l'OPP vont faire des cœurs en chocolat sans allergène et ils vont les offrir aux élèves le matin du 13 février.

Pâques :

Les élèves apporteront un petit plat de fruits de la maison et les parents de l'OPP viendront mettre un coulis de chocolat sur les fruits des élèves. Mme Claudia achètera des fruits pour les élèves qui les auront oubliés.

18. Information de la représentante de la communauté

Le 21 février se tiendra une journée plaisir d'hiver pour accueillir les nouveaux arrivants au gymnase du centre communautaire les Saules. L'objectif est d'offrir un échange culturel.

19. Sujets divers

Patinoire extérieure; Serait-ce possible de faire pression advenant le cas d'une fermeture de notre patinoire? Pour l'instant elle n'est pas menacée.

Cour extérieure : Une demande d'entretien de la cour où la porte arrière est faite. Beaucoup de glace et de chute pour les parents.

19.1 Sorties éducatives : Sorties éducatives

Informations pour les parents

La direction informe les membres du CÉ d'une note de service de que nous venons de recevoir du CSS. L'équipe école sera aussi informée lors de notre assemblée générale du 11 février 2026.

SORTIES ÉDUCATIVES **PRÉVUES** AU CALENDRIER DES SORTIES

Sorties éducatives gratuites prévues au calendrier des sorties, adopté par le CÉ :

En début d'année scolaire, le calendrier des sorties éducatives adopté par le CÉ est présenté aux parents. Dans les jours précédant la sortie éducative, même si elle est gratuite, **il est recommandé qu'une communication soit transmise, à nouveau, afin de rappeler la tenue de l'activité.**

Sorties éducatives payantes prévues au calendrier des sorties, adopté par le CÉ :

Dans les cas des sorties éducatives payantes, **le consentement du parent est nécessaire.** Si le parent a donné son consentement en début d'année scolaire, un nouveau consentement n'est pas requis, mais **un rappel s'impose afin qu'il puisse retirer son enfant de l'activité.** Dans ce cas, le parent ne pourra évidemment pas être facturé.

SORTIES ÉDUCATIVES **NON PRÉVUES** AU CALENDRIER DES SORTIES

Obligations du CÉ

Afin d'autoriser les sorties éducatives non prévues au calendrier des sorties, les exigences

suivantes doivent être rencontrées, le tout conformément à la fiche thématique :

1. Une résolution du CÉ doit prévoir que, malgré le calendrier de sorties adopté, d'autres sorties éducatives peuvent être planifiées.
2. Dans les règles de régie interne du CÉ, il est souhaitable qu'un mécanisme d'approbation à distance des sorties éducatives non prévues au calendrier soit prévu. L'approbation d'au moins la majorité des membres ayant un droit de vote est requise pour que la sortie puisse avoir lieu.
3. Malgré une approbation du CÉ conforme au point 2, **il est nécessaire d'entériner l'approbation à la prochaine séance du CÉ ET d'en faire mention au procès-verbal.**

Dans le prochain Info-Parents du mois de mars :

Si la sortie éducative est gratuite, une communication doit être transmise au parent afin de l'informer de la tenue de l'activité.

Si la sortie éducative est payante, une communication doit être transmise au parent afin de l'informer de la tenue de l'activité et des frais afférents.

Un consentement du parent est nécessaire pour que l'élève puisse participer à l'activité.

-

20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Jessica Harton d'adopter la levée de la séance à 21h15.

CÉ-25-26-25

Adopté à l'unanimité

Audrey Ouellet, présidente

Claudia Cloutier, secrétaire